

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du mercredi 19 août 2020, 18h00
Maison du Peuple, Grande salle

56 membres sont présents:

Arnold Marc, Arnold Niels, Augsburg-Brom Dana, Bigler Jarno, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Brunner Thomas, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Francescutto Luca, Frank Lena, Gerber Andreas, Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Grupp Christoph, Gugger Reto, Gurtner-Oesch Sandra, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Helbling Beatrice, Koller Levin, Külling Urs, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Meyer Miro, Molina Franziska, Ogi Pierre, Pittet Natasha, Rebetez Maurice, Rindlisbacher Hugo, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scherrer Martin, Scheuss Urs, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Strässler Thomas, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, Vlaiculescu-Graf Christiane, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, , Wiher Max, Zimmermann Erwin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Epper Bettina, Paronitti Maurice, Rochat Julien, Stolz Joseline

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseillers municipaux: Feurer Beat, Némitz Cédric, Schwickert Barbara, Steidle Silvia

Présidence:

Cadetg Leonhard, président du Conseil de ville

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du jeudi 20 août 2020, 18h00

Maison du Peuple, Grande salle

56 membres sont présents:

Arnold Marc, Arnold Niels, Augsburger-Brom Dana, Bigler Jarno, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Brunner Thomas, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Francescutto Luca, Frank Lena, Gerber Andreas, Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Grupp Christoph, Gugger Reto, Gurtner-Oesch Sandra, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Helbling Beatrice, Koller Levin, Külling Urs, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Meyer Miro, Molina Franziska, Ogi Pierre, Pittet Natasha, Rebetez Maurice, Rindlisbacher Hugo, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scherrer Martin, Scheuss Urs, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strässler Thomas, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, Vlaiculescu-Graf Christiane, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Zimmermann Erwin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Epper Bettina, Paronitti Maurice, Rochat Julien, Wiher Max

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseillers municipaux: Feurer Beat, Némitz Cédric, Schwickert Barbara, Steidle Silvia

Présidence:

Cadetg Leonhard, président du Conseil de ville

1. Rapport de gestion 2019 de l'Administration municipale biennoise

S'appuyant sur l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. g du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

Le rapport de gestion 2019 de l'Administration municipale biennoise est adopté.

2. Activités de la Commission de gestion en 2019

Le Conseil de ville de Bienne **prend connaissance** des activités 2019 de la Commission de gestion.

3. Contrôle des prestations 2019 de la société CTS S.A.

Vu le rapport du Conseil municipal du 13 mai 2020 et s'appuyant sur le chiffre 5 de la convention du 4 mars 2018 sur une couverture des déficits conclue entre la Commune municipale de Bienne et la CTS S.A. le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

Il est pris connaissance du rapport sur le contrôle des prestations 2019 de la société CTS S.A.

4. Transports publics biennois (Tpb) / Rapport de gestion et compte annuel 2019

Vu le rapport du Conseil municipal du 20 mai 2019 et s'appuyant sur l'art. 12, al. 3 du Règlement du 26 novembre 2000 sur la création de l'entreprise municipale autonome de transport de Bienne (RDCo 764.0), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

Il est pris connaissance du rapport de gestion et du compte annuel 2019 (rapport de révision inclus) des Transports publics biennois (Tpb).

5. Contrôle des prestations 2019 de la société Parking Bienne S.A.

S'appuyant sur l'art. 9 du Règlement concernant la société Parking Bienne S.A. (RDCo 761.6), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

Le Conseil de ville prend connaissance du rapport du Conseil municipal du 20 mai 2020 concernant «Contrôle des prestations 2019 de la société Parking Bienne S.A.»

6. Rapport d'activités 2019 / Energie Service Biel/Bienne (ESB)

1. Le Conseil de ville de Bienne **prend connaissance** du rapport de gestion et du rapport financier 2019 d'Energie Service Biel/Bienne (ESB).

2. Par la même occasion il prend connaissance du rapport d'activités 2019 d'ESB qui rend compte de la mise en œuvre de la stratégie de propriétaire d'ESB.

7. Projet «Maison des langues pour enfants» / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 10 juin 2020, et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Un crédit d'engagement de 659'190 fr. est octroyé pour le projet «Maison des langues pour enfants»: encouragement linguistique précoce d'enfants d'origine étrangère.

2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la

mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Le Conseil municipal est habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

8. Agrandissement de l'école de la Champagne / Étude / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 10 juin 2020, et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, en lien avec l'art. 14, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête sous réserve du référendum facultatif**:

1. Le projet «Agrandissement de l'école de la Champagne / Étude» est approuvé et un crédit d'engagement correspondant de 4'200'000 fr. est octroyé.
2. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement est d'ores et déjà approuvé.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est expressément autorisé à procéder aux modifications de projet qui s'imposeraient ou s'avéreraient nécessaires, dans la mesure où elles ne changent pas de manière notable le caractère de l'ensemble. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

Référendum communal

L'arrêté mentionné aux point 8 doit être soumis en votation populaire pour autant qu'au moins 5% des ayants droit au vote en matière communale en fassent la demande dans un délai de 60 jours dès la présente publication. Le référendum doit être déposé à la Chancellerie municipale de Bienne, Pont-du-Moulin 5, 2502 Bienne.

Secrétariat parlementaire